

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 MARS 2026

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 19 mars 2026

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absents excusés et procurations : MME MICHEL Sibylle à M MALOSSE Jean-Régis, M BARTHELEMY Norman à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

Absent excusé : M GROS Cyril

Secrétaire de séance : MME GRASSET Geneviève

N°09/2026

DESIGNATION DES DELEGUES

AU COLLEGE DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE ARDECHE

Vu les élections municipales des 15 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Energie Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

Considérant l'article 6-1-3 desdits statuts,

Afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au comité syndical, Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner, à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

- M Norman BARTHELEMY en qualité de délégué titulaire
- M Gérald DURAND en qualité de délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les désignations, au sein du collège d'arrondissement.

Fait et délibéré à Labégude, le 25 mars 2026.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,

PONTHER Jean-Yves



La secrétaire de séance,

GRASSET Geneviève

